



PROFIL *Express*

Montréal, le 26 mars 2002

Mise au point sur l'intégration des professionnels

Le 19 mars dernier, les représentants des Relations de travail de la Ville ont rencontré le syndicat pour discuter de l'intégration des professionnels. La Ville nous a remis des documents préliminaires qui constituent une sorte d'ébauche de plan d'effectif. Ces documents sont incomplets. La structure de postes est fragmentaire, et le nom d'aucun professionnel n'est encore associé à ces postes.

De plus, la Ville nous a informé que l'affectation des professionnels dans leurs nouveaux postes serait sous la responsabilité de chacun des services centraux et arrondissements de l'ancienne ville de Montréal. Le Service des ressources humaines ne coordonne pas l'exercice. Toutefois, il a été réitéré que les affectations doivent respecter le protocole d'intégration des professionnels.

Les plans d'effectif, incluant les affectations d'une majorité de professionnels, de chacun des services centraux et arrondissements doivent être déposés au Service des Ressources humaines au plus tard le 28 mars, puis au SPPMM au début d'avril. Les professionnels devraient être informés et contactés, si nécessaire, au cours du processus.

Il est difficile de prévoir ce qu'il résultera de l'exercice d'intégration, mais nous ferons ce qui est nécessaire pour que le protocole d'entente soit respecté.

Signalons que nos discussions avec la Ville ne touchent que les professionnels que nous représentons déjà, compte tenu que le Tribunal du travail n'a toujours pas rendu sa décision sur les accréditations syndicales.

